



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'ALLIER

PREFET DE L'ALLIER

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Numéro spécial

Du 4 mars 2014

Edité le 4 mars 2014

PREFECTURE DE L'ALLIER

DIRECTION INTERMINISTERIELLE DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS

Extrait de l'arrêté N° 523-2014 du 4 mars 2014 organisant la suppléance du Préfet de l'Allier

Article 1^{er} – En l'absence de **M. Serge BIDEAU**, secrétaire général, **M. Thierry BARON**, sous-préfet de Montluçon est désigné pour assurer ma suppléance pendant mon absence, **pour la période du vendredi 7 mars 2014 au soir au lundi 10 mars 2014 au matin.**

Article 2 – M. le sous-préfet de Montluçon est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Allier.

Le Préfet,
Benoît BROCARD